

Saint George, le 27 mars 2019

Rapport de la commission concernant le préavis municipal 02/19 intitulé « Refonte des services et du revêtement du chemin de la Roche du Ciel »

Madame la Présidente,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission pour « l'assainissement des conduites eaux usées et eaux sous pression de la Côte Malherbe », nommée le 7 avril 2017, s'est réunie en date des 4, 21 et 27 mars 2019 pour prendre connaissance du préavis communal numéro 02/19 intitulé « Refonte des services et du revêtement du chemin de la Roche du Ciel ».

Lors de la première séance, nous avons pu discuter avec MM. Alain Domenig syndic, Laurent Pasche municipal et Jacques Ansermet, ingénieur civil mandaté par la commune. M. Ansermet nous a présenté le projet en détail et en répondant à nos nombreuses questions.

La commission a relevé les points suivants :

- Le chemin de la Roche du Ciel est dans un état de dégradation très avancé.
- Des fuites importantes sont constatées sur le réseau d'eau sous pression de ce secteur.
- Ce secteur n'est pas équipé en séparatif.
- La défense incendie est rendue difficile par l'absence de bornes hydrantes et le sous-dimensionnement des conduites d'eau sous pression.
- Les eaux de surface ne sont pas collectées. Cela peut provoquer une dégradation du chemin lors de pluies importantes.
- La pose d'un tube en réserve, la création d'un nouveau système d'eau sous pression et la pose d'un nouveau système d'évacuation d'eaux claires et usées en séparatif devrait éviter une nouvelle ouverture de ce chemin à l'avenir.
- Les conduites d'eau sous pression ainsi que les collecteurs d'eaux claires seront accessibles en bord de route pour tous les riverains.
- Le financement du projet est assuré par la commune et les propriétaires riverains.

Ce projet n'a pas que des avantages pour les habitants de ce quartier mais également pour l'ensemble de la communauté. En premier lieu, il va réduire de manière importante les fuites d'eau dans ce secteur. De plus une amélioration de la défense incendie protège non seulement les habitations mais également la forêt qui est un patrimoine communal. Dans le même ordre d'idée, l'amélioration du chemin rend plus accessible les deux points d'intérêt touristique que sont le Four à Chaux et les deux chemins « Naturando » de la Roche du ciel. Enfin la mise en séparatif va permettre une optimisation du fonctionnement de la Step.

Ce projet important, aussi bien au niveau financier qu'au niveau de l'ampleur des travaux a suscité un débat nourri au sein de la commission. Cette dernière s'est entre autre interrogée

sur la priorité de ces travaux au niveau de la Côte Malherbe. Nous avons du constater que nous n'avions pas les éléments pour tenir compte de cet argument dans notre décision.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la commission conclut que ce projet permet de résoudre les problèmes d'adduction d'eau, de défense incendie et d'évacuation des eaux claires de la Roche du Ciel tout en assurant une réfection devenue indispensable de ce chemin. Elle est également d'avis qu'il serait souhaitable que la municipalité propose une planification des autres travaux d'amélioration foncière de la Côte Malherbe.

Vu ce qui précède, nous invitons le conseil à accepter le préavis municipal numéro 02/19 tel que présenté.

Le Président Rémy Laffely 

Le Secrétaire Michel Kocher 

Le rapporteur Julien Kronegg 

Les membres Valérie Lassueur et Raphaël Parisod



Rapport de la Commission de gestion du Conseil Communal de Saint-George

Préavis municipal n° 02 / 2019

Refonte des services et du revêtement au chemin de la Roche du Ciel

**Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,**

La Commission de Gestion, composée de Madame Michèle Rüfenacht, de Messieurs Christian Mignot, Président, Frédéric Oulevey, Fritz Rupp et Valentin Piaget rapporteur, s'est réunie à la salle de municipalité en date des 11 et 18 mars 2019, en présence de Monsieur Alain Domenig, Syndic et de Monsieur Zeljko Bosnjak, Municipal, pour statuer sur le financement de la refonte des services et du revêtement au chemin de la Roche du Ciel.

Les représentants de la Municipalité nous informent de la situation et de l'importance de réaliser ces travaux dans cette zone d'habitation où la population résidente a augmenté. Cet investissement s'avère nécessaire car de nombreuses fuites d'eau ont été relevées dans le secteur et les habitations ne sont pas en séparatif, ce qui amène de grandes quantités d'eau dans notre STEP. La mise en place de la sécurité incendie à la charge de la commune, subventionnée par l'ECA, devient aussi une obligation. En outre, ces travaux permettront un meilleur entretien des routes durant l'hiver pour le bien-être des propriétaires privés.

Nous relevons qu'une partie du financement sera à la charge des 22 propriétaires concernés. Comme mentionné dans le préavis, l'emprunt nécessaire et la réalisation des travaux seront effectués à la condition de l'acceptation écrite préalable des propriétaires.

Financement:

Le montant total des travaux est estimé à CHF 634'353.- TTC. En tenant compte de la part des propriétaires de CHF : 222'616.- et la déduction de la subvention de l'ECA de CHF : 40'000.- pour les bornes hydrantes, il reste à la charge de la Commune un montant de CHF 371'737.-. Cet emprunt rentre parfaitement dans les limites du plafond d'endettement communal de cette législature, fixé à CHF : 10'790'000.-

La Commission de Gestion a pris connaissance des arguments de la Municipalité, elle remercie Monsieur Alain Domenig, Syndic et Monsieur Zeljko Bosnjak, Municipal, pour leurs explications.

Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de Gestion demande au Conseil Communal d'accepter le préavis n° 02/2019 < Refonte des services et du revêtement au chemin de la Roche du Ciel >, et d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF : 370'000.- au meilleur taux et de rembourser cet emprunt en 15 ans, ceci sous réserve de l'acceptation écrite préalable des propriétaires concernés de la prise en charge financière de leur quote part.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

St-George, le 18 mars 2019

Le Président



Christian Mignot

Le Rapporteur



Valentin Piaget

Une Membre



Michèle Rüfenacht

Un Membre

Frédéric Oulevey

Un Membre



Fritz Rupp